

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRAINES

Compte-rendu des décisions Séance du 27 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune d'AIRAINES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François ROUILLARD, Premier Adjoint, remplaçant M. le Maire empêché pour raisons de santé.

Etaient présents: M. François ROUILLARD, M. Dominique BAILLEUL, Mme Paulette LOEUILLET, M. Marcel LENEL, Mme Véronique CROISSET, Adjoint, M. Daniel JOLY, M. Hervé CAGNY, M. Philippe POIREL, Mme Laurence PADÉ, Mme Jacqueline QUILLET (arrivée à 20h15), Mme Déborah VAUDET, M. Thierry FORMET, M. Philippe DAMONNEVILLE, Mme Marie-Hélène BOIGNET et Mme Karine BARTHEY, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: M. Albert NOBLESSE qui donne pouvoir à M. François ROUILLARD, Mme Mélanie BLANCHARD qui donne pouvoir à Mme Paulette LOEUILLET

Etaient absents : M. Jérémy LEROY et Mme Peggy FLANDRE

Secrétaire de séance : M. Daniel JOLY



Monsieur ROUILLARD, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance en l'absence de Monsieur le Maire, excusé pour raisons de santé et donne lecture de l'article L.2122-17 du CGCT.

2017.04.19 : Budget Ville 2017 : Subventions aux associations

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que l'attribution des subventions ainsi que les dossiers d'appels à projets ont été étudiés en commission de finances le 23 mars 2017.

Le montant des appels à projets s'élève à 3 850.00€.

Comme les années précédentes, une réserve de 1 219,00 € est prévue pour permettre de répondre en cours d'année à de nouvelles demandes (création d'associations, participation voyage du collègue).

Il rappelle que les subventions attribuées ne pourront être versées aux associations qu'à la condition que celles-ci présentent leur bilan financier.

Mme CROISSET demande une explication sur les 297€ versés à l'Association Plaisir de Créer : « *pourquoi pas 300€* ». Ce montant résulte de la baisse de 10% du budget précédent.

M. POIREL déclare être étonné de la subvention supplémentaire de 300€ attribuée à l'AS2A, le changement de division n'est pas une raison suffisante, il aurait préféré que cette association dépose un dossier d'appel à projet pour une action citoyenne par exemple qui aurait été utile et qui aurait permis le versement d'une subvention supplémentaire.

M. FORMET remarque une grande différence entre les budgets 2016 et 2017, de 54 000 € à 40 000 €. Monsieur l'Adjoint explique qu'il faut soustraire le coût des TAP et du scolaire représentant 18 680€. Les chiffres ne sont pas comparables.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état nominatif des subventions annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (*M. Thierry FORMET, Mme Marie-Hélène BOIGNET et M. Philippe DAMONNEVILLE*)

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser aux associations ayant fourni les justificatifs demandés, au titre de l'exercice 2017, les subventions dont le montant global s'élève à 40 000,00 €

- APPROUVE la répartition détaillée des subventions de fonctionnement pour l'année 2017 aux associations annexée à la présente délibération.

2017.04.20 : Fiscalité Directe Locale 2017 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Premier Adjoint porte à la connaissance de l'Assemblée les bases prévisionnelles 2017 des 4 taxes directes locales de la commune.

Compte tenu de l'engagement formulé en mai 2016 d'appliquer une seconde baisse consécutive à celle de 2016 dans le cadre du transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, Monsieur le Premier Adjoint propose d'appliquer une baisse des taux de fiscalité pour 2017, de 11 % conformément au tableau ci-après :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	18.44	16.41
Taxe Foncière (bâti)	14.30	12.73
Taxe Foncière (non bâti)	34.72	30.90
CFE	15.39	13.70

Mme BOIGNET regrette l'annonce de ces taux. En effet, lors de la commission des finances, Monsieur le Maire avait proposé une baisse de 13% qui lui convenait vis-à-vis des Airainois.

Monsieur le Premier Adjoint indique que cette baisse de 11% correspond au coût du transfert de la compétence scolaire. De plus, les bases ont augmenté de 1.04%, ce qui n'est pas négligeable sur le budget des Airainois.

Monsieur FORMET regrette également ce changement de 13% à 11% et déclare « *rendez l'argent aux Airainois* ». Mme VAUDET rappelle qu'une baisse trop importante peut être préjudiciable vis-à-vis des futurs investissements.

Monsieur le Premier Adjoint déclare qu'il est important de connaître la réalité des chiffres en caisse avant de « *rendre l'argent aux Airainois* ». De plus, la baisse de la fiscalité engendre une forte diminution du versement mensuel des centimes. Pour rappel, en juin 2016, la commune n'a pas perçu cette rétribution. Monsieur le Premier Adjoint tient à rappeler la question de l'honnêteté : la baisse de 11% permet de « *gommer l'incidence du transfert scolaire* ». Il rappelle qu'un point de fiscalité représentait environ 7 000€. Il explique ensuite que l'état 1259 fournit aux collectivités la fiscalité à l'euro près. En 2016, le conseil municipal a voté une baisse de 20% mais les bases ont elles-mêmes baissé, ce qui a représenté une perte de 20 000€ et qui équivaut à 3 points de fiscalité.

Monsieur JOLY tient à préciser que la valeur des 33% correspondait aux transferts des compétences scolaire, bibliothèque, MARPA, GEMAPI mais également aux investissements de l'ex CCSOA, à un début de lissage des taux en vue de la fusion avec la CCRO et la CC du Contynois. Monsieur LENEL ajoute qu'il faut aussi tenir compte des dépassements financiers liés à la construction de la piscine l'AQUASOA. Monsieur JOLY précise que le taux TH de l'ex CCSOA s'élevait à 7.70% alors que celui de la CCRO et CC Conty avoisinait les 16%.

Monsieur LENEL déclare que l'inflation n'est pas prise en compte dans le calcul réalisé et donnant le taux de 11% : « *même si elle est très faible, elle se situe aux alentours de 1%* ».

Monsieur JOLY rappelle qu'un budget ne se prévoit pas pour une seule année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 3 voix contre (M. Thierry FORMET, Mme Marie-Hélène BOIGNET et M. Philippe DAMONNEVILLE) et 2 abstentions (Mme Jacqueline QUILLET et Mme Karine BARTHEY):

- Vote pour l'année 2017, les taux d'imposition suivants :

	Taux 2017
Taxe d'habitation	16.41
Taxe Foncière (bâti)	12.73
Taxe Foncière (non bâti)	30.90
CFE	13.70
Produit fiscal attendu	551 715.00€

2017.04.21 : Budget Ville : Indemnité des élus

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 constatant l'élection du maire et de cinq adjoints,
- Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
- Considérant que pour une commune de 2399 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 16,5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, comme suit :

Maire	NOBLESSE Albert	30%
1 ^{er} adjoint	ROUILLARD François	13,20%
2 ^{ème} adjoint	CROISET Véronique	13,20%
3 ^{ème} adjoint	BAILLEUL Dominique	13,20%
4 ^{ème} adjoint	LOEUILLET Paulette	13,20%
5 ^{ème} adjoint	LENEL Marcel	13,20%

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

2017.04.22 : Budget Ville : Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017,

La somme de 5 000,00€ est allouée au CMJ, leurs propositions seront soumises au conseil municipal,

Monsieur POIREL rappelle les projets du CMJ : consultation des jeunes, inventaire des terrains privés ou publics, sorties, aide aux devoirs, aménagement du local de l'ancien SI en un mini foyer.

DECIDE par 14 voix pour, 3 voix contre (*M. Thierry FORMET, Mme Marie-Hélène BOIGNET, M. Philippe DAMONNEVILLE*) et 0 abstention, d'adopter le budget primitif 2017 qui en découle, équilibré en recettes et dépenses à :

- 2 075 551,69 euros en section de fonctionnement
- 768 647,11 euros en section d'investissement

2017.04.23 : Budget Eau et Assainissement : Etude diagnostic du système d'eau potable – demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie relative au démontage des pompes du captage Route de Oisemont

Monsieur le Premier Adjoint donne la parole à Monsieur LENEL.

Dans le cadre de l'étude diagnostic du système d'eau potable réalisée par le bureau d'étude SOGETI, Monsieur LENEL informe l'assemblée que la dépose des pompes du captage situé Route de Oisemont est nécessaire. En effet, les pompes se trouvent dans les puits secondaires de diamètre 260 mm. Leur dépose est donc rendue obligatoire pour visionner l'état du tubage de ces puits secondaires.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie soutient cette démarche qui fait partie intégrante de l'étude diagnostic globale ; le taux de participation financière est ainsi établi à 70%.

Le cabinet EXPLORE, co-traitant du bureau d'étude SOGETI, propose de réaliser cette mission de dépose pour un coût estimé à 6 560.00€ HT soit 7 872.00€ TTC.

Monsieur FORMET demande quel numéro de programme portera cette opération ; Monsieur le Premier Adjoint explique que ces travaux dépendent du programme 1604 « Etude diagnostique du système d'eau potable ». D'ailleurs, Mme BOIGNET rappelle la demande relative à l'établissement de fiche par programme reprenant les dépenses et les recettes.

Monsieur le Premier Adjoint propose le plan de financement suivant :

	Montant	Subvention Agence de l'eau Artois Picardie (70%)	Reste à charge de la commune
Dépose des pompes	6 560,00 € HT	4 592,00 € HT	1 968,00 € HT
TOTAL	6 560,00 € HT	4 592,00 € HT	1 968,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention:

- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **DECLARE** que ces travaux seront inscrits au Budget annexe,
- **DECIDE** de solliciter une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la dépose des pompes du captage situé Route de Oisemont.

2017.04.24 : Budget Eau et Assainissement : Mise à jour du plan d'épandage – demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Monsieur le Premier Adjoint donne la parole à Monsieur LENEL qui rappelle à l'assemblée l'obligation de mettre à jour le plan d'épandage des boues de la station d'épuration. Cette demande a été rappelée lors de l'intégration du plan d'épandage au référentiel SYCLOE en 2015.

En effet, une partie importante des parcelles utilisées a été intégrée progressivement au fil des ans dans le cadre du suivi agronomique et ne figurent pas dans l'arrêté du 5 juillet 2007.

De plus, cette mise à jour permettrait l'intégration d'un nouvel agriculteur au plan d'épandage, à savoir Monsieur CROUTTE Olivier, agriculteur à Airaines.

Ainsi, la proposition d'étude d'actualisation et d'extension du plan d'épandage des boues de la station d'épuration établie par le bureau d'études GES propose une surface de plan d'épandage après actualisation et extension de 350 hectares.

Monsieur l'adjoint propose le plan de financement suivant :

	Montant	Subvention Agence de l'eau Artois Picardie (50%)	Reste à charge de la commune
Etude d'actualisation et d'extension du plan d'épandage	12 182,20€ HT	6 091,10 € HT	6 091,10 € HT
TOTAL	12 182,20 € HT	6 091,10 € HT	6 091,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention:

- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **DECLARE** que ces travaux seront inscrits au Budget annexe,
- **DECIDE** de solliciter une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la mise à jour du plan d'épandage de la station d'épuration comprenant l'actualisation et l'extension de celui-ci.

2017.04.25 : Budget Eau et Assainissement : Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017,

Monsieur le Premier Adjoint précise que le budget 2017 est présenté en HT dans la mesure du possible et qu'en 2018, deux budgets seront établis afin de séparer l'eau et l'assainissement.

DECIDE par 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (*M. Thierry FORMET, Mme Marie-Hélène BOIGNET et M. Philippe DAMONNEVILLE*), d'adopter le budget primitif 2017 relatif au service Eau et Assainissement qui en découle, équilibré en recettes et dépenses à :

- 527 794,00 euros en section de fonctionnement
- 359 999,27 euros en section d'investissement

2017.04.26 : Communications du Maire et interventions des Adjoints

1. Monsieur le Premier Adjoint porte à la connaissance de l'Assemblée les taux qui seront proposés au prochain conseil communautaire de la CC2SO. Ces taux seront lissés sur 12 ans :

	2016	2017
TH	16,63	16,65
TF	12,52	12,57
TFNB	23,74	23,94
CFE	12,37	12,45

2. Monsieur LENEL évoque la restitution de la Phase 1 relative à l'étude diagnostique du système d'eau potable qui aura lieu le jeudi 11 mai à 9h, en présence de l'Agence de l'Eau, l'AMEVA, SOGETI, Clément ROUÉ, représentant de la CC2SO ainsi que les agents du service de l'eau. Il évoque le dysfonctionnement des vannes de quartier ainsi que des problèmes d'étanchéité au niveau des châteaux d'eau, notamment route d'Amiens et route de Oisemont où des fissures apparaissent sur les dômes.

2017.04.27 : Questions diverses

- Monsieur POIREL indique que la prochaine séance du conseil municipal jeune aura lieu le jeudi 4 mai à 18h30, tous les conseillers municipaux y sont invités. L'ordre du jour est déjà affiché.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Premier Adjoint lève la séance à 21h.

Procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017, les membres du Conseil Municipal :

1	Monsieur	BAILLEUL	Dominique	
2	Madame	BARTHEY	Karine	
3	Madame	BLANCHARD	Mélanie	
4	Madame	BOIGNET	Marie-Hélène	
5	Monsieur	CAGNY	Hervé	
6	Madame	CROISSET	Véronique	
7	Monsieur	DAMONNEVILLE	Philippe	
8	Madame	FLANDRE	Peggy	
9	Monsieur	FORMET	Thierry	
10	Monsieur	JOLY	Daniel	
11	Monsieur	LENEL	Marcel	
12	Monsieur	LEROY	Jérémy	
13	Madame	LOEUILLET	Paulette	
14	Monsieur	NOBLESSE	Albert	
15	Madame	PADÉ	Laurence	
16	Monsieur	POIREL	Philippe	
17	Madame	QUILLET	Jacqueline	
18	Monsieur	ROUILLARD	François	
19	Madame	VAUDET	Déborah	